



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 15 MARS 2012

SPECIAL N ° 5 - MARS 2012

SOMMAIRE

DDTM 11

Arrêté N °2012073-0011 - portant délégation de signature pour les demandes d'autorisation de transports exceptionnels	1
--	---

PREFECTURE DE L'AUDE

Arrêté préfectoral n° 2012073-0011
portant délégation de signature pour l'instruction des demandes d'autorisation de transports exceptionnels

LE PREFET du département de l'Aude – Madame Anne Marie CHARVET,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code de la route ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 24 ;
VU le décret du 25 mars 2009 nommant Mme CHARVET Anne-Marie, Préfet de l'Aude,
VU l'arrêté interministériel du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensemble de véhicules comportant plus d'une remorque ;
VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des Directions Départementales Interministérielles ;
VU l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;
VU l'arrêté ministériel du 1er janvier 2010 nommant M. ROCH Georges, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées Orientales ;
VU l'arrêté du 1er ministre du 25 novembre 2011 relatif aux missions interdépartementales et Directions Départementales Interministérielles.

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude

ARRETE

ARTICLE 1

Délégation est donnée à M. Georges ROCH, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées Orientales pour signer au nom du Préfet de l'Aude tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur :

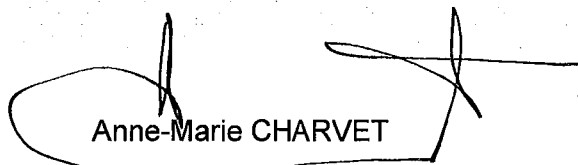
- l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels

ARTICLE 2

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude et M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Le 13 MARS 2012

Le Préfet



Anne-Marie CHARVET